

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne de fabrication, d'édition et de graphisme, session 2026, dans les académies de BORDEAUX et TOULOUSE.**

Le président de l'université de Bordeaux,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BORDEAUX et TOULOUSE, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne de fabrication, d'édition et de graphisme, au titre de l'année 2026, dans les académies de BORDEAUX et TOULOUSE :

Madame LINDOR Anaïs, assistante ingénieure, présidente, Université de Bordeaux, Talence.  
Monsieur MERCADIER Yannick, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, vice-président, Rectorat de Bordeaux, Bordeaux.  
Monsieur CORVEN Patrick, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, expert, Université Bretagne sud, Lorient.  
Madame CAILLOT Pascale, assistante ingénieure, Ecole nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux Matméca, Talence.  
Monsieur VILLEGAS Mathieu, ingénieur d'études, Université de technologie de Tarbes, Tarbes.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Talence, le 18 mai 2026  
Le président de l'université,

Dean LEWIS

